

N° 103 Du six primairi 1801

637

LAISSEZ passer librement Antoine Hippolyte Gramond
natif d St Mauret domicilié à id municipalité
d id département d le Cantal âgé de 19 ans, taille
d m 62 m cheveux et sourcils chatains yeux roux
front ordinaire nez long — bouche moyenne menton pourvu visage

ovale marqué de la pelle No 10 inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Maire de St Mauret
en date du 6 ides mois et sur l'attestation du citoyen Jean Jacques Costes demeurant
à St Mauret et du citoyen Antoine Chablat demeurant à
Aurillac lesquels ont signé avec nous. Antoine Gramond le Maire

Antoine Gramond
Chablat

N° 104 Du 2 jour

LAISSEZ passer librement Jean Lacarrière
natif d Ytrac domicilié à Sausse marmier municipalité
d id département d le Cantal âgé de 37 ans, taille
d m 62 m cheveux et sourcils noirs yeux roux
front moyen nez gros — bouche moyenne menton pourvu visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Maire de Sausse
en date du 8 brumaire et sur l'attestation du citoyen Jean Abel demeurant
à St Cirac et du citoyen Jacques Audricu demeurant à
Aurillac lesquels ont signé avec nous. Jean Lacarrière le Maire

Audricu Abel

N° 105 Du 2 jour

LAISSEZ passer librement Jean Baptiste Bressou pasteur d'un Congrégation d'Amnistie
natif d Aurillac domicilié à id municipalité
d id département d le Cantal âgé de 30 ans, taille
d m 742 m cheveux et sourcils chatains yeux gris
front ouvert nez ordinaire bouche grande menton roux visage
long inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Maire d'Aurillac
en date du 10 jour et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen J. B. Bressou demeurant à
id lesquels ont signé avec nous. Jean Baptiste Bressou

Antoine Chablat
J. B. Bressou